

ANNONCES JUDICIAIRES ET LÉGALES

Justificatif de parution sur lyoncapitale.fr Téléchargé le 11 / 11 / 2025 à 13:38

Date de publication : mardi 11 juin 2024 à 03:24

Type : Constitution SAS Localisation : 69 - Rhône

Support de parution : LyonCapitale.fr

Par ASSP en date du 03/06/2024, il a été constitué une SAS dénommée :

BARIMAD PROPRETÉ

Siège social : 41 avenue du 11 novembre 1918 69200 VÉNISSIEUX Capital : 8000 € Objet social : La Société a pour objet, directement ou indirectement, tant en France qu'à l'étranger:

- •Le nettoyage et l'entretien de tous types de biens meubles et immeubles;
- L'achat, la vente, l'importation, l'exportation de tous produits d'hygiène et de propreté non réglementés;
- La sensibilisation, le conseil, l'expertise et la formation en matière d'hygiène et de propreté.

Dans l'exercice de son objet principal, la société assure à travers ses agents :

- Le ménage et l'entretien régulier des locaux ;
- Le nettoyage des vitreries, des sols, des murs et des plafonds ;
- Le nettoyage des biens meubles : ustensiles, appareils, instruments ;
- Le dépoussiérage, le lavage manuel ou à l'aide de tout type d'autolaveuses, le shampouinage, le nettoyage haute-pression, le décapage, l'enlèvement d'ordures ou d'encombrants.

Dans l'exercice de ses objets secondaires, la société assure à travers ses agents :

- La commercialisation des produits d'hygiène et de propreté non réglementés ;
- La formation, la sensibilisation, le conseil et l'expertise en matière d'hygiène et de

propreté;

• La participation directe ou indirecte de la société à toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tout objet similaire ou connexe, de nature à favoriser son extension, son développement ou la réalisation de son objet social. Président : M BARI Boubacar demeurant 41 avenue du 11 novembre 1918 69200 VÉNISSIEUX élu pour une durée de 5 ans. Directeur Général: M BAH Mamadou Oury demeurant 53 rue Yves Farge 69700 GIVORS Directeur Général Délégué : M BAH Mamadou Oury demeurant 7 rue audibert et Lavirotte Bâtiment C 69008 LYON Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : La propriété d'une action emporte de plein droit adhésion aux statuts, aux actes, et aux décisions collectives. Clauses d'agrément : Toute cession d'actions à un tiers à la Société est soumise à l'agrément de la Société après exercice, dans les conditions fixées ci-après, du droit de préemption au profit des actionnaires de la Société.

Ce droit d'agrément s'applique à toute cession ou mutation, à titre onéreux ou gratuit, alors même que la cession aurait lieu, par voie d'adjudication publique en vertu d'une décision de justice.

Il est également applicable en cas d'apport en Société, d'apport partiel d'actif, de fusion ou de scission, en cas de dévolution successorale ou de liquidation de communauté de biens et, en cas d'augmentation de capital, il s'applique à la cession des droits d'attribution ou de souscription, comme aux renonciations de droits de souscription en faveur de bénéficiaires dénommés.

L'agrément résulte, soit d'une décision collective des associés prise dans les conditions de l'article 20 des présents statuts, soit du défaut de réponse dans le délai de trois mois à compter de la notification de la demande. En cas de dissolution de la Société, le liquidateur est compétent pour statuer sur l'agrément.

La présente clause ne peut être modifiée qu'à l'unanimité des associés. **Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de LYON.

S.A.S. au capital de 1 000 000 \P - 489 069 856 RCS Nanterre Siège social : 41, rue du Capitaine Guynemer – 92925 La Défense Cedex